

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, FOURRAGE Laurent, BOUVIER Michel, GRANDGIRARD Pascal, BOULLERY Coraline, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, BUSSON Françoise.

Étaient absents : MARTIN Yannick et DELAHAIE Meddy

Secrétaire de séance : BUSSON Françoise

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du dernier conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé.

### **1. FINANCES : Fixation du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur Le Maire rappelle le fonctionnement de cette taxe, la commune a reçu la somme de 516.04 € pour l'année 2013 correspondant à 1 permis de construire et 1 autorisation de travaux, pour 2014, le montant perçu jusqu' alors est de 188.18 € pour 1 autorisation de travaux. Après discussions, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux à 1 % pour 2015 et de ne pas prévoir d'exonération.

### **2. INTERCOMMUNALITE : Rapport d'activité 2013 du SDE 35**

Monsieur BOUVIER venant de recevoir le rapport, celui-ci sera présenté au prochain Conseil Municipal. Monsieur Le Maire précise le rôle du SDE, la commune a délégué au syndicat la gestion de l'éclairage public, par la même occasion, Monsieur Le Maire informe le Conseil que le mât d'éclairage détruit va être remplacé et que le coût de 2 474.40 € a été pris en charge par l'assurance de la personne qu'il l'a endommagé.

Monsieur Le Maire informe également le Conseil que suite à une demande du club de foot de Louvigné de Bais, une convention doit être signée pour l'utilisation du terrain de Cornillé moyennant un coût de 10 € par séance (participation aux frais d'électricité notamment) le Conseil donne son accord pour la signature de cette convention.

### **3. URBANISME : Accessibilité des ERP**

Monsieur Le Maire rappelle le texte de loi concernant l'obligation des Etablissements Recevant du Public à partir de 2015. Une discussion s'engage sur les bâtiments communaux ; la bibliothèque, l'église ainsi que la mairie ne sont pas conformes, les autres bâtiments venant d'être construits ou rénovés ne posent pas de problème. Conformément à la loi, un échéancier des travaux va être proposé avant la fin septembre 2015 : Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP). Monsieur Le Maire va se renseigner auprès du Conseil Général pour des demandes de financement notamment pour la bibliothèque. Il restera à voir les bâtiments communaux mis en location.

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL : Validation du règlement intérieur**

Monsieur FOURRAGE nous informe que le règlement intérieur a été modifié conformément aux demandes des élus dernier Conseil et qu'il a été présenté au personnel.

Avant validation du Conseil, une discussion s'engage sur la proposition d'horaire d'ouverture de la mairie. Mme BOULERY suggère une ouverture jusqu'à 18 heures au moins une fois dans la semaine, M FOURRAGE va revoir les horaires avec le personnel. Le Conseil délibèrera donc le mois prochain.

#### **5. ANIMATION JEUNESSE : Rapport d'activité Accueil de loisirs et point sur les TAP**

M FOURRAGE présente à l'ensemble du Conseil le bilan de cet été de l'accueil de loisirs. Les camps d'été ont fait le plein, l'espace ado a également bien fonctionné. Pour l'accueil du mercredi : effectif stable pour la commune de Pocé les Bois par contre augmentation des effectifs notamment des petits pour les communes de Cornillé/St Aubin.

Il est à noter également un changement de prestataire pour la restauration et le pain qui est désormais fourni par la boulangerie de Pocé.

A noter également qu'il n'y aura pas d'accueil de loisirs pendant les vacances de Noël.

En ce qui concerne les TAP : pour Pocé 124 enfants sur les 130 sont inscrits pour les TAP répartis en 8 groupes; pour St Aubin, 105 enfants sur les 115 sont inscrits répartis en 4 et 6 groupes et pour Cornillé, 83 enfants sur les 88 sont inscrit répartis en 6 et 7 groupes. Le Conseil se réjouit de cette forte participation.

#### **6. VOIRIE**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que la réception des travaux d'aménagement des lagunes interviendra très. Quelques modifications par rapport au projet initial ont été faites, une passerelle a été installée pour permettre une continuité dans le cheminement vers les lagunes, par contre le ponton prévu a été enlevé. Ces différents changements augmentent le marché ,l'avenant comprend des travaux supplémentaires et des travaux non réalisés et s'élève à 3 027.00€ HT soit 3 632.40 € ttc, le montant du marché est désormais de 46 861.20 € HT soit 56 233.44€ ttc.

Après discussion, le Conseil donne son accord pour cette dépense supplémentaire mais rappelle qu'à l'avenir, il faudra être plus vigilant afin de tenir les budgets surtout dans le contexte actuel.

Monsieur Le Maire rappelle également que les travaux de reprise de l'enduit de la salle communale vont être faits très prochainement et le dépôt de garantie sera payé dès réception de ces travaux.

M FOURRAGE informe le Conseil de travaux urgents à faire et présente les devis de la Sté LLTP, le premier pour le chemin de la Bicheptière pour un montant de 8 700 € TTC, le deuxième pour le lieu-dit Chatenay pour un montant de 1 428 € TTC. Après

lecture des devis et discussion le Conseil valide les deux devis.

M FOURRAGE informe également le Conseil que la commission voirie va prochainement faire un état des lieux des différents chemins afin de déterminer les priorités de travaux à faire pour les prochaines années.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

La mairie sera fermée les samedis 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015, elle sera ouverte le 31 décembre conformément à la loi.

Changement du prestataire pour les télétransmissions de la mairie vers les services de l'état.

Mme BUSSON fait un rapide rapport de la dernière réunion de la Commission Développement Economique de Vitré Communauté.

M GRANDGIRARD précise que la rédaction du prochain bulletin municipal est en cours.

La séance est levée à 21 h 30,

La prochaine réunion du C.M est fixée au Jeudi 4 décembre 2014.